



## PROTOCOLE DE HARCELEMENT

En cas de harcèlement avéré ou non, le directeur en informe immédiatement sa hiérarchie et dans le même temps il entend l'enfant concerné victime et l'enfant qui victimiserait potentiellement l'autre enfant. Il est, en effet, tenu de vérifier les soupçons portés sur les enfants incriminés. Souvent c'est le maître qui procède au questionnement en premier lieu et le directeur prend ensuite le relais.

En fonction de cet entretien fait par le directeur, il peut demander à l'inspection une attache de l'équipe mobile dont le but est de questionner les enfants avec un questionnaire bien précis sans influence (on ne tourne pas dans un sens ou un autre).

Ensuite les parents des différentes familles sont convoqués pour être informés de ce qui a été dit par les enfants en fonction des réponses apportées lors du questionnement des enfants et parfois on se rend compte que le harceleur a lui-même été victimisé ou pris dans un engrenage ou un autre enfant fait pression sur lui etc.

Remarques :

L'équipe mobile en se rendant sur place agit soit en prévention dans les classes pour éviter la propagation à d'autres cas, soit en essayant de déterminer ce qui est ou non du ressort du harcèlement en le faisant comprendre aux enfants lors de l'échange libre avec eux. Elle fait une présentation globale de la situation dans une position de discussion et d'échanges où les enfants sont plus libres de s'exprimer en évoquant des cas concrets.

Les enseignants peuvent assister à cet échange mais pas à l'entretien individuel qui se fait exclusivement avec le directeur et une tierce personne qui peut être le psychologue scolaire ou un membre de l'équipe mobile ou l'inspection. Le questionnaire est très ciblé avec des questions précises mais sans prise de position afin de ne pas influencer les enfants, ni dans un sens ni dans l'autre. Il a pour but de déterminer l'origine du problème. Les enfants sont entendus séparément.

Lorsque les parents sont convoqués, ils sont avertis sur la base de ce qui s'est dit dans la classe au cours de l'échange et des entretiens individuels ultérieurs et d'après les dires de chacun. Il est conseillé de dire aux parents de garder leur calme, de ne pas hurler sur leur enfant en apprenant la nouvelle à la maison afin de ne pas passer à côté de quelque chose comme découvrir que lui-même est dans un processus de reproduction, ou éviter qu'il ne se replie sur soi et se renferme. Il s'agit de les guider afin que l'entretien se passe au mieux, leur conseiller de prendre des notes car dans le stress on peut ne pas penser à tout et oublier des éléments importants. Ensuite leur conseiller de ne pas rester seuls avec leurs problèmes, les rediriger vers la MDPH ou une aide psychologique par exemple.

Lors de la convocation des parents, il vaut mieux y aller "bien dans ses baskets" car ils ne s'imaginent souvent pas ce qu'il y a derrière. Ensuite ils ne vont pas forcément avoir l'intégralité des réponses non plus tout de suite et souvent vont aller au-devant des surprises qu'ils n'imaginaient pas.

Ensuite il y a un suivi à mettre en place avec les deux parties, harcelé et harceleur.

## Mener un entretien avec un élève victime de violence

L'adulte qui recueille la parole d'un enfant devra aider l'élève à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet de vous encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un enfant qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes :

- l'écoute active des faits
- l'explication de la suite de la révélation des faits.

Voici quelques conseils concernant l'entretien avec un enfant qui fait état d'une situation de harcèlement.

### Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un enfant ou d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate. Cette précipitation ne ferait qu'accentuer la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

### Lors de l'entretien

- Poser le cadre de l'entretien

#### À faire...

- › Préciser la confidentialité du cadre de l'entretien. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'on a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence qui auront été révélés.
- › Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits que l'élève déclare, expliquer ses missions et ses fonctions.
- › Indiquer à l'élève qu'il va être écouté et que les adultes sont là pour le protéger.
- › S'assurer de la bonne compréhension par l'élève de votre positionnement.

#### À ne pas faire...

- › Évoquer immédiatement le harcèlement

- Écouter, pratiquer l'écoute active :

#### À faire...

- › Encourager l'enfant à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé »
- › Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me racontes,... » ou « selon toi ».  
La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber, mais l'encourager à continuer.
- › Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet... ».
- › Poser des questions ouvertes : « Explique-moi ce qu'il s'est passé ensuite ».
- › Utiliser le « je », qui humanise la relation.
- › Tolérer les silences, car cela encourage la personne à s'exprimer

### À ne pas faire...

- › Poser des questions fermées : « as-tu été agressé dans la cour de l'école ? ou en classe ? »
- › Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? »
- › Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire)
- › Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences)
- › Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'enfant qu'il doit changer sa réponse préalable)
- › Utiliser les « pourquoi » qui peuvent résonner comme un jugement, par exemple : « pourquoi as-tu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à... »
- › Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? ».

- Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel

### À faire...

- › L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant.
- › Garder une attitude d'ouverture afin que l'enfant puisse se sentir accueilli
- › Se préparer à recevoir des expressions de stress, de colère, de souffrance...
- › Agir selon des principes éthiques, ainsi que le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui demande notamment que soient accordés à tous les élèves « l'attention et l'accompagnement appropriés ». La confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles doit également être respectée.  
L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

### ne pas faire...

Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque les faits ne sont pas encore avérés  
Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs  
Critiquer le comportement de l'élève

### Savoir conclure

#### faire...

- Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien  
Rassurer l'enfant sur la prise en charge de sa situation, lui indiquer que l'on veille sur lui
- › Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler, car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes... »)
  - › Expliquer le fonctionnement du règlement de l'école et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)
  - › Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement
  - › Proposer également une prise en charge avec le psychologue ou le médecin scolaire

#### ne pas faire...

- › Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler », ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni sanctionné »).
- › Gérer seul la situation